

Plan de mobilité d'entreprise

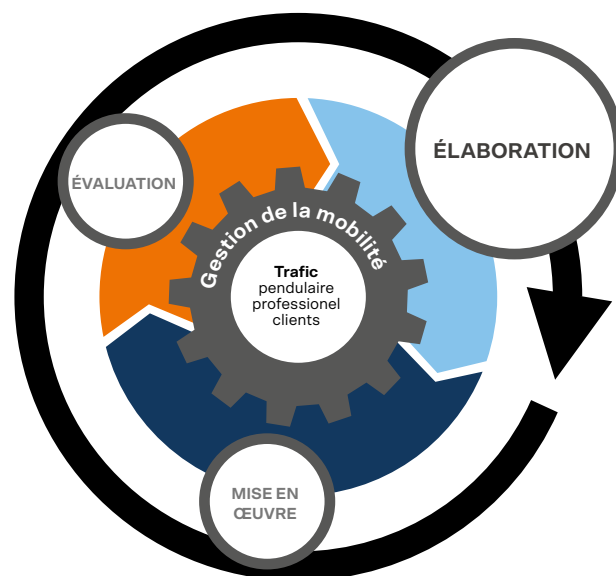
Un plan de mobilité permet à une entreprise de mettre en place des offres ciblées et adaptées aux besoins, qui ont un impact sur les habitudes de déplacement des collaborateurs et collaboratrices (et, le cas échéant, de la clientèle). Il comprend un catalogue de mesures fondé sur une analyse et des objectifs, et précise comment ces mesures seront mises en œuvre et évaluées.

Qu'est-ce que la gestion de la mobilité?

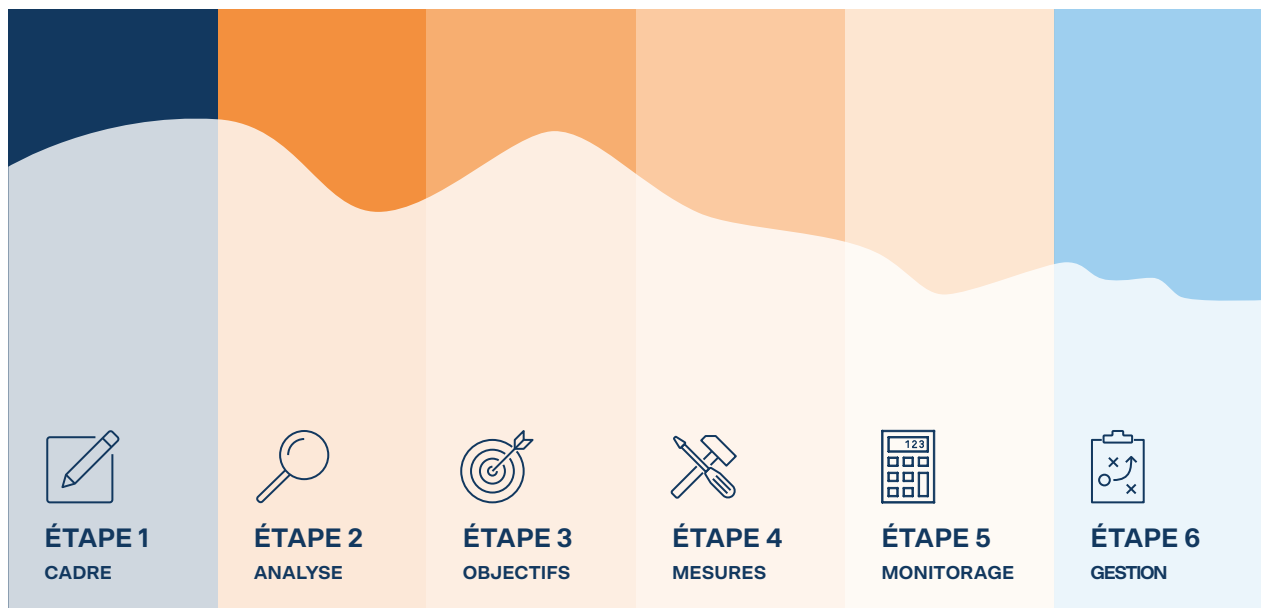
Lorsque l'on parle de mobilité durable dans les entreprises, les termes «gestion de la mobilité» et «plan de mobilité» sont souvent utilisés. Mais qu'entendons-nous exactement par-là?

Pour simplifier, la gestion de la mobilité est un processus qui consiste à élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan de mobilité. Selon la définition de l'association professionnelle Mobility Management Suisse (MMS), la gestion de la mobilité vise à réduire la demande en mobilité, et en particulier le transport individuel motorisé. Cela passe par la réduction des trajets en voiture et/ou le transfert vers des modes de transport actifs, publics ou autres modes de transport partagés. La gestion de la mobilité s'appuie notamment sur des mesures dites «douces», telles que la promotion, les incitations, l'information et la communication, qui s'accompagnent de mesures infrastructurelles. La gestion de la mobilité permet d'influencer la demande en transport dans une perspective globale et tient compte des nouvelles formes de mobilité, des évolutions technologiques et des exigences sociales. Comme décrit, il ne s'agit pas d'actions ponctuelles, mais d'un processus, ce qui signifie qu'après la mise en œuvre des mesures, une évaluation est réalisée. Si nécessaire, les mesures sont adaptées, puis réévaluées. Dans le contexte des entreprises, un plan de mobilité vise à influencer les déplacements des collaborateurs et collaboratrices (en particulier les

trajets domicile-travail et les voyages d'affaires) et, le cas échéant, ceux de la clientèle, des personnes invitées ou des visiteurs. Un plan de mobilité peut être élaboré par une seule entreprise ou en collaboration avec d'autres, par exemple dans le cadre de zones d'activités.



La gestion de la mobilité est un processus qui comprend l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation (source: MMS)



Les six étapes de l'élaboration d'un plan de mobilité (Source: [Standards MMS pour l'élaboration de concepts et plans de mobilité](#))

Pourquoi l'élaboration structurée d'un plan de mobilité est-elle importante pour toutes les entreprises?

La mobilité est fortement influencée par les habitudes. Pour réussir à agir sur la mobilité, il faut tenir compte de nombreux facteurs, qu'ils soient d'ordre spatial ou infrastructurel, mais aussi liés au comportement. C'est pourquoi il est indispensable de ne pas se contenter de mettre en œuvre «au hasard» des mesures et des offres qui ne répondent à aucun besoin et qui, de ce fait, n'auront aucun effet. L'expérience montre que l'élaboration d'un plan de mobilité doit s'articuler autour de certaines étapes pour être efficace. Si l'une de ces étapes n'est pas réalisée, un plan de mobilité est généralement inefficace. Il est important de respecter les principes fondamentaux de chaque étape, ce qui n'implique pas nécessairement un

travail long et complexe, mais peut être réalisé de manière simple et pragmatique selon l'entreprise et le contexte. Il est recommandé de faire appel soit à une personne interne formée à cet effet, soit à des conseillers et conseillères en mobilité externes.

Comment procéder en tant que responsable mobilité?

Selon les standards MMS, la procédure idéale pour élaborer un concept de mobilité comprend six étapes (voir illustration).

Concrètement, dans le cadre du plan de mobilité d'une entreprise, ces étapes se présentent idéalement comme suit (leur portée doit être déterminée au cas par cas, mais tous les aspects essentiels doivent être traités d'une manière adaptée à l'entreprise):

Étape 1 – Cadre: définir l'organisation du projet pour l'élaboration du plan de mobilité

- Désigner une personne responsable de la coordination de l'élaboration du plan de mobilité
- Définir les compétences décisionnelles: la direction prend-elle les décisions ou existe-t-il, par exemple, un comité de pilotage et quelles sont les compétences de ce dernier?
- Mettre en place un groupe de travail chargé d'accompagner l'élaboration du plan de mobilité, avec des représentants et représentantes de tous les domaines concernés de l'entreprise (par exemple RH, infrastructure, gestion de flotte, représentation du personnel, autres services)
- Si nécessaire: faire appel à un soutien/conseil externe (par exemple des conseillers et conseillères MMS accrédités)
- **Résultat:** organigramme de l'organisation du projet

Étape 2 – Analyse: analyse de l'accessibilité et de la mobilité

- Analyse du contexte spatial et de l'accessibilité (avec tous les moyens de transport) du site (ou de tous les sites) de l'entreprise: emplacement, réseaux de transport (en particulier les chemins piétonniers et cyclables), qualité de la desserte en transports publics, offres de mobilité existantes, y compris l'offre de places de stationnement pour voitures et vélos ainsi que les vestiaires, douches, etc. et, le cas échéant, les mesures existantes, telles que les frais de stationnement, le règlement de frais, les mesures de communication, les actions de promotion, etc.
- Analyse des comportements actuels du personnel en matière de mobilité et, le cas échéant, de la clientèle: analyser la répartition modale, si elle n'est pas déjà connue, sur la base d'une enquête récente (si une telle enquête doit être menée, en profiter pour interroger d'autres aspects de la mobilité, par exemple la disponibilité de véhicules de tous types et d'abonnements de transports publics, ainsi que la disposition des collaborateurs et collaboratrices à abandonner la voiture si certaines mesures étaient mises en œuvre, tant pour les trajets domicile-travail que pour les déplacements professionnels); utilisation des offres et infrastructures existantes (par ex. voitures de fonction, taux d'occupation des parkings).
- Si le plan de mobilité est élaboré dans le cadre d'un projet de rénovation ou de construction neuve: analyse des besoins en places de stationnement pour voitures et vélos conformément à la réglementation en vigueur.
- **Résultat:** rapport d'analyse (sous forme de texte ou de présentation) avec cartes et graphiques

Étape 3 – Objectifs: définir les potentiels et les objectifs

- Analyse des potentiels de report modal: sur la base des informations relatives au lieu de résidence et de travail ainsi qu'aux horaires de travail, les potentiels des différents moyens de transport et combinaisons peuvent être calculés. Ils sont ensuite comparés au comportement de mobilité effectif, ce qui constitue une base importante pour la définition des champs d'action et des objectifs (le cas échéant, également pour les déplacements professionnels).
- Sur la base des analyses (comparaison entre les comportements de mobilité actuels et les potentiels théoriquement calculés pour les trajets domicile-travail et, le cas échéant, pour les déplacements professionnels), définir des domaines d'action et des objectifs concrets (des objectifs intermédiaires sont également possibles).
- **Résultat:** liste d'objectifs mesurables (par ex. réduction de x% de la part du transport individuel motorisé dans la répartition modale, réduction de x% des émissions de CO₂) et échéances

Étape 4 – Mesures: élaborer et adopter un catalogue de mesures

- Élaborer un catalogue de mesures: définir un ensemble de mesures, incluant des mesures incitatives et dissuasives ainsi que tous les thèmes clés et domaines d'action importants, de préférence dans le cadre d'un processus participatif (p. ex. ateliers avec un groupe représentatif du personnel) afin de prendre directement en compte les besoins des personnes concernées et d'accroître l'adhésion
- Sélectionner les mesures à mettre en œuvre, en fonction des coûts et des moyens à disposition
- Hiérarchiser les mesures et planifier leur mise en œuvre dans le temps (des objectifs intermédiaires peuvent être fixés si nécessaire)
- **Résultat:** plan d'action avec calendrier de mise en œuvre (quoi, qui, quand, comment, où)

Étape 5 – Suivi: élaborer un concept de contrôle des effets

- Définir les indicateurs et les méthodes de collecte de données pour chaque mesure à mettre en œuvre
- Définir le cycle de suivi (idéalement annuel)
- **Résultat:** concept de suivi

Étape 6 – Organisation: définir les responsabilités pour la mise en œuvre et l'exploitation

- Déterminer si la personne et le groupe de travail chargés de l'élaboration du concept de mobilité restent également responsables de la mise en œuvre (responsable de la mobilité et groupe d'accompagnement) et, le cas échéant, impliquer d'autres acteurs pertinents
- **Résultat:** organigramme pour la mise en œuvre et cahier des charges pour la personne responsable de la mobilité

Conseils

- Ne craignez pas le processus: les six étapes constituent un guide structuré pour la mise en œuvre et, si nécessaire, des spécialistes en mobilité expérimentés peuvent apporter leur aide, ponctuellement ou pour accompagner ou gérer l'ensemble du processus. Les offres de SuisseÉnergie, en particulier les «Innovation Sprints», soutiennent également les entreprises dans cette démarche (voir ci-dessous).
- La participation est essentielle à la réussite d'un plan de mobilité: tous les services concernés d'une entreprise et l'ensemble du personnel doivent être impliqués autant que possible dans l'élaboration des bases et surtout des mesures, afin que celles-ci répondent à leurs besoins et soient efficaces.
- Ne sous-estimez pas la communication: dès la phase d'élaboration du plan de mobilité, il est indispensable de communiquer de manière transparente et exhaustive afin d'éviter tout malentendu ou désaccord. Il est particulièrement utile de répondre de manière proactive aux critiques, de prendre les craintes au sérieux et de les intégrer au processus.
- Dès le début, il convient de désigner une personne ou un service de référence en matière de mobilité auprès de qui les collaborateurs et collaboratrices peuvent s'adresser, notamment lors de la mise en place de la gestion de la mobilité. L'évaluation des mesures ne doit pas être négligée, afin de pouvoir les ajuster si nécessaire lorsqu'elles n'ont pas eu le succès escompté.

Outils et ressources:

- Livret: <https://pubdb.bfe.admin.ch/de/publication/download/12049>
- Offres: www.energieschweiz.ch/sumo
- Innovation Sprint: <https://innovationssprint.energieschweiz.ch>
- Cas pratiques Mobilservice: <https://www.mobilservice.ch/de/mobilitaetsmanagement/unternehmen-10.html>
- Association Mobility Management Suisse MMS: [Liste akkreditierter MMS-Fachberater:innen](#)

Plus d'informations sur les offres:

SuisseÉnergie: mobilité durable en entreprise

<https://www.suisseenergie.ch/mobilite/mobilite-dans-les-entreprises/>

SuisseÉnergie
Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13
CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444
infoline.suisseenergie.ch

suisseenergie.ch
energieschweiz@bfe.admin.ch
twitter.com/energieschweiz